

## **Préavis No 11/2017 : Demande de crédit pour la transformation d'une salle de classe en appartement au bâtiment communal du Collège de L'Etivaz.**

### **Rapport de la commission**

Mme. la Présidente, Mmes et Mrs les Conseillères et Conseillers.

Retour en enfance pour la commission chargée d'étudier ce préavis car c'est dans l'ancienne classe enfantine de L'Etivaz qu'elle est convoquée pour étudier ce préavis.

La dite commission s'est réunie le lundi 2 octobre à 20h.30. Elle est composée de M. Nicolas Kalbfuss, 1er membre, Mme Susanne Germann, Mrs Nicolas Henchoz et Pierre-Alain Gorgé (rapporteur). M. Nicolas Mottier est absent.

M. Christian Daenzer représente la municipalité, il est accompagné de M. Roland Oguey chef des travaux.

Après les salutations d'usages, M.Kalbfuss donne la parole au délégué municipal.

Le bâtiment compte actuellement quatre appartements loués à l'année, deux en résidence principale et deux en résidence secondaire.

Selon l'application de la Lex Weber le nouvel appartement devra exclusivement être loué en résidence principale.

Le choix est fait d'une rénovation minimum pour garantir un loyer abordable. Il est à noter que les drainages ont été refaits à l'arrière du bâtiment ; il ne devrait pas y avoir d'humidité derrière les parois de la partie enterrée.

Seront conservés : Les fenêtres à double vitrage, les radiateurs à leurs emplacements actuels, le parquet, les boiseries et plafond. Etant donné l'état général d'isolation du bâtiment il n'est pas jugé nécessaire d'isoler d'avantage cette pièce.

Nous prenons connaissance des plans et apprenons que les modifications suivantes devront être faites : Changer la porte d'entrée, poncer et traiter le parquet, installer un compteur électrique individuel et mettre l'installation en conformité, installer dans la cave un plus grand boiler. Les W-C actuels qui sont à l'extérieur de la salle seront démontés et le local mis à disposition du locataire comme annexe.

La création d'une chambre et d'une salle de bain avec douche et W-C nécessite de construire deux parois, les écoulements pourront aisément être raccordés dans la cave au dessous.

La salle est actuellement occupée pour l'école du dimanche mais pourra rapidement être libérée pour débiter les travaux. La municipalité espère démarrer ces transformations au plus vite, mais cela dépendra de la disponibilité des entreprises souvent chargées en fin d'année.

La commission fait le tour des différents locaux, ensuite M.Kalbfuss remercie Mrs Daenzer et Oguey pour les réponses données à nos questions et soumet le préavis au vote des commissaires.

Au vu des explications reçues et de la pertinence de ce projet, la commission vous recommande, à l'unanimité des membres présents, d'accepter ce préavis tel que présenté.

Le rapporteur. Pierre-Alain Gorgé